

M. McCracken: L'argent que nous avançons se compose du montant que le ministère des Finances met à notre disposition chaque année, plus nos recouvrements en capital. Je crois qu'en 1969-1970 ces recouvrements seront d'environ 35 millions de dollars.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Trente?

M. McCracken: Trente-cinq.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Autrement dit, c'est l'argent des anciens combattants que vous prêtez, ou plutôt que vous reprêtez?

M. McCracken: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Oui, monsieur le président, oui c'est cela.

M. McCracken: Oui, ce sont des remboursements de capital.

Le président: Mais initialement, c'était de l'argent du gouvernement.

M. McCracken: De l'argent prêté par le gouvernement qui est maintenant remboursé en conformité des contrats existants.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Vous êtes fermement convaincu que c'est un principe tout à fait juste?

M. McCracken: Oui, monsieur, je considère qu'il est juste.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Merci. Vous n'avez pas encore expliqué le fonds de roulement qui retourne aux anciens combattants, leur argent leur étant rendu à 3½ p. 100, avec une moyenne de 5 p. 100 et prêté actuellement à 7¾ p. 100. A mon avis, le principe n'est pas bon.

M. McCracken: Permettez-moi de répéter que, si nous avons 6,000 établissements cette année et si le prêt moyen que nous accordons à ces gens est de \$15,000, sur cette somme de \$15,000, il y aura \$6,000 prêtés à 3½ p. 100 dans chacun des 6,000 cas.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Oui.

M. McCracken: Par conséquent, si vous me dites que nous ne devrions pas reprêter à un taux d'intérêt plus élevé l'argent qui est actuellement remboursé et qui portait un taux de 3½ p. 100, je vous réponds qu'il est possible de dire que l'argent qui portait précédem-

ment un taux de 3½ p. 100, est maintenant prêté de nouveau à 3½ p. 100.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Quand cet argent est remboursé, est-il versé dans un fonds de roulement ou au compte du revenu consolidé?

M. McCracken: Il va dans un fonds de roulement.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): C'est la réponse que j'attendais de vous. Je crois donc que le principe est injuste. Ce n'est qu'une opinion, mais je tiens à la consigner au compte rendu.

Le sénateur Carter: Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough) a abordé une question que j'avais à l'esprit. En tenant compte du taux de 3½ p. 100 sur les premiers \$6,000, quand ce bill sera devenu loi vous n'aurez que deux taux, le taux de 3½ p. 100 sur les premiers \$6,000 et le taux de 7¾ p. 100 ou tout autre taux applicable aux prêts du Crédit agricole sur le reste jusqu'à \$40,000. Si vous faites la moyenne des deux, que sera-t-elle, par exemple, pour \$20,000? La moyenne sera-t-elle de 6 p. 100?

M. McCracken: Non. Elle sera plus élevée que cela, monsieur le sénateur Carter. L'homme qui obtient le prêt maximum comme petit exploitant peut obtenir jusqu'à \$15,400 comme prêt net et, avec une subvention conditionnelle de \$1,400, il aura une dette remboursable nette de \$14,000. Le taux d'intérêt moyen produit par le taux de 3½ p. 100 applicable jusqu'à \$6,000 et le taux de 7¾ p. 100 applicable sur le montant additionnel sera d'environ 6½ p. 100.

Le président: Mais, si vous tenez compte du montant qu'il n'a pas à rembourser...

M. McCracken: Je fonde cette moyenne sur la dette remboursable de \$14,000.

Le président: Mais si vous tenez compte du montant global?

M. McCracken: Si vous calculez la moyenne sur \$6,000 et \$10,000, elle sera plus basse.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Si j'ai bonne mémoire, vous avez déjà donné 5 p. 100 comme étant la moyenne approximative.

Le président: Il s'agissait d'autre chose.

M. McCracken: Monsieur, je croyais que je parlais à ce moment-là de la partie des rem-